



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- *d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- *d'autre part à l'existence d'enjeux, qui*

représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ *d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.*
- ✓ *de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✓ *de procéder à un diagnostic sécurité routière,*
- ✓ *d'informer la population*
- ✓ *de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,*
- ✓ *programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

**F
I
C
H
E
n°
4**

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le site IDE de la Préfecture à l'adresse suivante : [lien vers le site IDE de la Préfecture](#)

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs ([lien vers prim.net](#)) :

Inondations et coulées de boue

date événement : 07/06/2007 au 08/06/2007
arrêté de catastrophe naturelle du : 27/07/2007
paru au Journal Officiel du : 01/08/2007

La commune est concernée par les Plans de Prévention des Risques Naturels – inondation : Noyonnais approuvé le 21 mai 2007 et Verse prescrit le 26 décembre 2012.

Inondation

La commune de Salency fait partie du bassin Seine Normandie.

Le plan de gestion du risque inondation (PGRI) est un document stratégique pour la gestion des inondations, initié par une Directive européenne, dite « directive inondation » dont les objectifs ont été repris dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II). Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine Normandie a été approuvé le 7 décembre 2015, son application est entrée en vigueur le 23 décembre 2015 au lendemain de sa date de publication au Journal Officiel.

Il fixe pour 6 ans, 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culture et l'économie. Ces objectifs sont :

**L
E
S

R
I
S
Q
U
E
S**

Objectif 1 : réduire la vulnérabilité des territoires

Objectif 2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

Objectif 3 : raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Objectif 4 : mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau (PAPI, SAGE, PPRI, PPRL, autorisations/déclarations loi sur l'eau,...) et les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT et en l'absence de SCOT, les PLU, les PLUi, les cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs et des dispositions du PGRI.

Ces informations sont disponibles sur le site de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France à l'adresse suivante : [lien vers la DRIEE Ile de France](#).

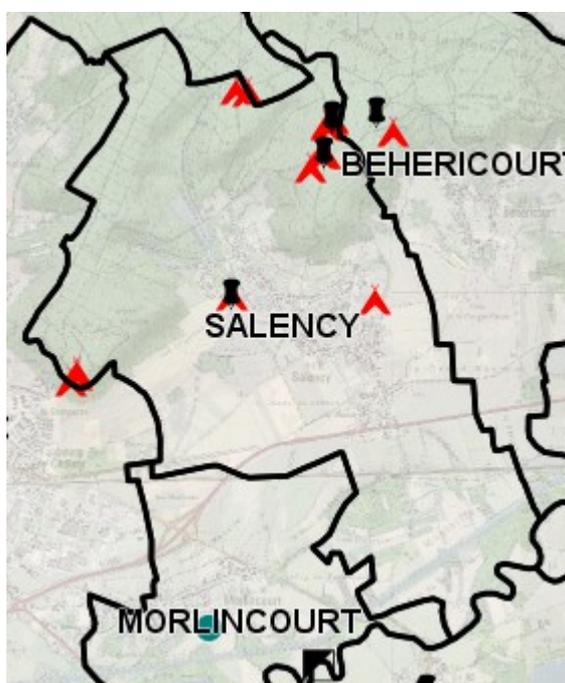
Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses [lien vers Géorisques cavités souterraines](#) et [lien vers Géorisques mouvements de terrain](#) et [lien vers la cartothèque du site de la préfecture](#).

1 cavité souterraine a été recensée sur la commune : [fiche communale](#).

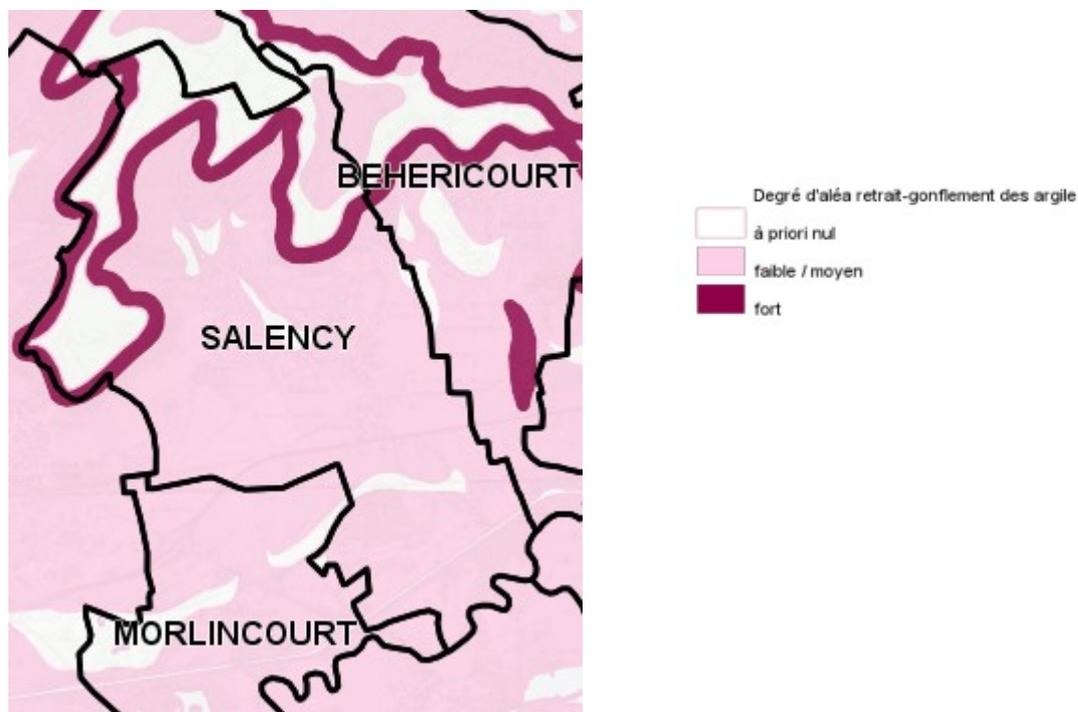
5 mouvements de terrain ont été recensés sur la commune : [fiche communale](#)



Cavités souterraines hors mines	Mouvements de terrain non localisés précisément
▲ carrière	★ affaissement
● cave	● chute de toit
● indéterminé	▼ éboulement
▲ naturelle	⬇ effondrement
⚡ ouv militaire	▣ érosion de berge
⚙ ouvrage civil	⊛ glissement
	● tassement

Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Sality est concernée par un retrait gonflement des argiles faible à fort sur tout ou partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques_retrait gonflement des argiles](#) ou [lien vers la cartothèque du site de la préfecture](#)



Inventaire des mouvements de terrain sur les communes affectées par les inondations de juin 2007

A la suite des intempéries et notamment des fortes pluies qui ont touché le Noyonnais (Nord-Est du département de l'Oise) dans la nuit du 7 au 8 juin 2007, plusieurs effondrements et mouvements de terrains liés à la présence de cavités souterraines sont intervenus dans 23 communes, qui ont fait l'objet d'un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La préfecture de l'Oise a proposé la réalisation d'un inventaire des mouvements de terrains liés à la présence de cavités souterraines pour les communes les plus touchées, dont fait partie votre commune, par l'épisode pluvieux qui a affecté l'ensemble du Noyonnais. L'ensemble des informations est accessible sur le site interne de la préfecture : [Lien vers le site de la préfecture](#) (pour les communes concernées)

Les Risques technologiques

Les installations classées

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

<u>Numéro</u>	<u>Raison sociale</u>	<u>Nom</u>	<u>Ouvert le</u>	<u>Lieu dit</u>
20070333	ACTIF	ACTIF	25/07/2007	290? RUE DU DOMINOIS
16940243	CARDON	CARDON	15/09/1964	Rue du Marais du Triomphe
20081091	Labarre	LABARRE	16/07/2008	747 Grande rue
19660196	SEZILLE	SEZILLE	25/11/1968	
20080460	Société Briqueterie du Mont Saint Siméon	Société Briqueterie du Mont Saint Siméon	12/04/1985	MAZET & Cie
19790112	VERTONGEN	VERTONGEN	18/05/1979	